

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01238

Numéro SIREN : 529 504 219

Nom ou dénomination : REXCO PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2021 sous le numéro de dépôt 19149

REXCO PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 625 000 euros
Siège social : 19 rue de Sèvres
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
529 504 219 RCS NANTERRE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 3 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le trois mai,
A dix-huit heures,

Au siège social, 19 rue de Sèvres – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,

Les associés de la société REXCO PARTICIPATIONS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation faite par le Président conformément aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier TREMBLAY, en sa qualité de Présidente de la Société.

Madame Adoracion RODRIGUEZ est désignée comme secrétaire.

La société GENERALE FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSEIL, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excuée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 62.500 actions sur les 37.500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Le Président rappelle qu'en date du 30 avril 2021, la société REXCO PARTICIPATIONS a racheté auprès de la société CAPELIS CONSEILS les 25.000 actions lui appartenant au capital de la société REXCO PARTICIPATIONS.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

9

A

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Réduction du capital social d'une somme de 250.000 euros par voie d'annulation des actions rachetées par la société,
- Modalités de la réduction de capital,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes, décide de réduire le capital de 250.000 euros, pour le ramener de 625 000 euros à 375.000 euros, par voie d'annulation des 25.000 actions rachetées en date du 30 avril 2021 suite au retrait de la société CAPELIS CONSEIL du capital de la société REXCO PARTICIPATIONS. Le rachat de 25.000 actions de 10 euros de nominal chacune, a été réalisé au prix de 60,76 euros par action.

Cette réduction de capital est adoptée sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser cette réduction de capital et de constater l'annulation du nombre d'actions ainsi décidé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder, dans les conditions définies aux résolutions ci-dessus, à la réduction de capital et de modifier en conséquence les statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

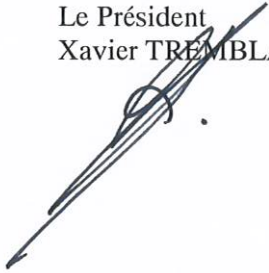
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

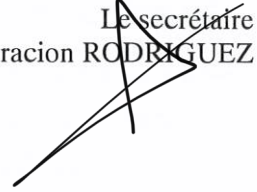
 

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Xavier TREMBLAY

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping, diagonal strokes that form a stylized, elongated shape.

Le secrétaire
Adoracion RODRIGUEZ

A handwritten signature in dark ink, featuring a series of sharp, intersecting diagonal lines that create a complex, star-like or zigzag pattern.